

À une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, tenue à Saint-Georges, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents :

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe	M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin	Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins	M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière	M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce	M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de M. Pierre Bégin, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

Résolution 2016-10-147

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – PRIORITÉS D'INTERVENTION 2016-2020

Attendu que dans le cadre de l'entente relative au fonds de développement des territoires, la MRC de Beauce-Sartigan doit fixer ses priorités d'intervention;

En conséquence il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et unanimement résolu, que les priorités d'intervention de la MRC de Beauce- Sartigan soient fixées comme suit :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les travailleurs ainsi que les familles dans nos municipalités;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

Extrait certifié conforme
ce 25 octobre 2016



Éric Paquet, directeur général